



**LE VAL D'HAZEY**  
27940

Communes historiques : Sainte  
Barbe sur Gaillon, Vieux-  
Villez, Aubevoye

SG-PC/KG/BV/2021-n° 1725

**OBJET :**

**AUTORISATION  
UTILISATION DE LA  
CHAUSSEE IMPASSE DES  
CERISIERS / RUE DE LA  
CREQUINIÈRE DU  
03/05/21 AU 04/06/21  
(AUBEVOYE)**

**TRAVAUX**

**BRANCHEMENT EDF**

Le Maire de la ville du Val d'Hazey,

*Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-4, L2214-4, L2215-1 à L2215-3 relatifs aux pouvoirs du maire en matière de police*

*Vu Le Code de La Sécurité Intérieure, notamment son article L131-1 relatif aux pouvoirs du maire en matière de police,*

*Vu Le Code pénal, notamment son article R. 610-5, relatif aux contraventions aux arrêtés publiés par l'autorité municipale,*

*Vu Le Code de La route, notamment ses articles L411-1 et R.411-8 relatif aux pouvoirs des préfets et des maires, en matière de réglementation de la circulation,*

*Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,*

*Vu la demande formulée par l'entreprise SPIE City Networks OC située Voie Institut Immeuble Galaxie 27100 VAL DE REUIL et son sous-traitant l'entreprise GLJ 16 Rue Métreville 27600 AILLY, afin d'effectuer des travaux de branchement aux réseaux EDF, Impasse des Cerisiers / Rue de La Créquinière quartier Aubevoye 27940 Le Val d'Hazey du 3 mai au 4 juin 2021.*

*Vu la permission de voirie N° 41E/31/03/2021 du 31 mars 2021.*

*Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité pendant les travaux.*

**- ARRETE -**

Article 1 :

Du 3 mai au 4 juin 2021 en raison de travaux pour un branchement aux réseaux EDF. L'entreprise SPIE City Network OC et son sous-traitant GLJ sont autorisés à occuper la voie de circulation et le trottoir à hauteur de l'Impasse des Cerisiers /Rue de la Créquinière quartier Aubevoye.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux la circulation sur la chaussée est rétrécie aux endroits du chantier. Un sens de circulation prioritaire est mis en place par des panneaux B15 et C18.

Article 3 :

Afin de préserver la sécurité des lieux, et sous le contrôle de la Police Municipale, la pré-signalisation et la signalisation est mise en place par l'Entreprise GLJ qui sera responsable du chantier. La signalisation sera conforme à la législation en vigueur.

Article 4 :

Tout arrêt et stationnement sont interdits dans l'emprise des travaux, tout véhicule gênant fera l'objet d'une mise en fourrière au frais du propriétaire.

Article 5 :

Les prescriptions de voirie N° 41E/31/03/2021 devront être respectées notamment pour les articles 2, 3 et 4 prescriptions techniques particulières, sécurité et signalisation de chantier, implantation ouverture de chantier et recollement.

Article 6 :

Pendant toute la durée des travaux, la voie publique ne devra pas faire l'objet de dépôt de matériaux risquant de compromettre la circulation routière et devra être débarrassée de tout matériel à l'expiration de ce délai. Le chantier devra être visible de jour comme de nuit.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen) dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 8 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 9 :

Le présent arrêté est publié et affiché sur la commune et transmis à :

- ↳ Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération Seine Eure,
- ↳ Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Gaillon,
- ↳ Monsieur le Commandant le Centre de Secours de Gaillon,
- ↳ Entreprise GLJ,
- ↳ Madame le Chef des Services Techniques Municipaux,
- ↳ Directeur des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération Seine Eure
- ↳ Monsieur le Chef de service de la Police Municipale,

Fait à LE VAL D'HAZEY, le 27 avril 2021



Le Maire,

Philippe COLLAS